

Règlement du jeu-concours Automne 2023 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 21/10 au 21/11/2023 -

Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

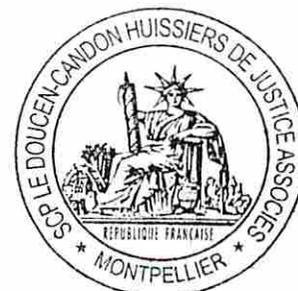
Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/automne-2023>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.



La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/automne-2023>, entre le samedi 21 octobre 14h00 et le mardi 21 novembre 2023 à 23h59.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu Été et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1^{er} lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 8 lots.

LOT N°1 : Week-end pour 2 personnes au coeur d'une bastide médiévale en Aveyron (Aveyron)



Et si vous profitiez d'un week-end pour découvrir l'Ouest Aveyron et ses bastides ? Durant 2 jours, vous pourrez visiter des villages atypiques et des villages classés parmi les Plus Beaux Villages de France, flâner sous des arcades plusieurs fois centenaires et goûter à la gastronomie aveyronnaise. Amoureux de patrimoine, d'histoire et d'art de vivre, ce week-end est pour vous !

- Séjour de 2 nuits dans un gîte ou hôtel pour 2 personnes près de Villefranche de Rouergue
- 2 entrées pour la Visite de la Chartreuse Saint Sauveur
- 2 entrées pour la Visite du Clocher de la Collégiale Notre-Dame
- 2 entrées pour la Visite de la Chapelle des Pénitents Noirs

Validité jusqu'au 30/10/2024 (hors ponts et vacances scolaires).

Valeur du lot : 250€

Exclusivement sur réservation (hors ponts et vacances scolaires), hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Noémie FIRTION noemie.firtion@veyron-attractivite.fr ou par téléphone au 07 88 43 74 58

LOT N°2 : Week-end insolite et 100% nature en Cévennes (Gard)

Profitez d'un week-end insolite entre confort et charme, le tout à flanc de montagne dans une nature préservée. Préparez-vous à vivre des moments mémorables, à dormir à la belle, à déguster une cuisine authentique et à explorer des sentiers enchanteurs. Que vous soyez amateur de randonnées, d'observation de la faune et de la flore, ou tout simplement en quête de quiétude, vous trouverez ici une destination unique !

- Séjour de 2 nuits avec petit-déjeuner aux Cabanes et bulles à Saint Sébastien d'Aigrefeuille pour 2 personnes
- 1 diner au restaurant La ferme de Cornadel pour 2 personnes
- 2 propositions de randonnée au départ de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (Sentier du Castellas, Sentier du patrimoine autour de l'Amous)

Valable d'Avril 2024 jusqu'en octobre 2024 (hors ponts et vacances scolaires).

Valeur du lot : 488€

Exclusivement sur réservation (hors ponts et vacances scolaires), hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Sophie FILLIETTE reservation@tourismegard.com ou par téléphone au 07 49 95 54 19

LOT N°3 : Week-end gastronomie & découverte autour de l'Armagnac dans le Gers (Gers)

Événement incontournable de la saison automnale, "la Flamme de l'Armagnac" célèbre l'eau-de-vie emblématique du Gers et de la Gascogne ! Les vendanges terminées, toute la campagne gersoise vit au rythme de la distillation de l'Armagnac. Partagez de grands moments de convivialité, dans le chai d'un domaine Armagnacais, autour de l'alambic qui s'allume. Participez à cet instant magique le temps d'un "Week-End Alambic" ! Que la fête commence !

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- la nuitée en chambre d'hôtes
- les petits déjeuners,
- la soirée alambic ou journée alambic boisson incluses,



- le déjeuner en ferme auberge ou restaurant (hors boissons).

Période de validité : 1er novembre au 31 janvier de chaque année

Valeur totale : 270 € TTC/2 personne

Lien du séjour : <https://gers-reservation.com/produits-packages/week-end-alambic-en-pays-darmagnac-gers/>

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - contact@gers-tourisme.fr

LOT N°4 : Séjour VTT autour du lac du Salagou (Hérault)

Hérault Tourisme et Languedoc Nature vous offrent une escapade VTT autour du lac du Salagou. 3 jours-2 nuits d'une valeur de 300 €. Offre valable de janvier 2024 à décembre 2024 selon disponibilité.

Valeur du séjour : 300 €

Lot offert par Hérault Tourisme et Languedoc Nature, valable de janvier 2024 à décembre 2024. Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault – dqueffelec@herault-tourisme.com

LOT N°5 : Bien-être et gourmandises autour du vin et de la gastronomie (Lot)

Ce week-end pour 2 personnes comprend :

- Hébergement :
 - 2 nuits avec petit-déjeuner à Nid'd'en'ô à Lamothe-Fénelon
- Activités :
 - visite de la Distillerie Louis Roque à Souillac (1 bouteille offerte)
 - visite et dégustation à la cave des Coteaux de Glanes (2 bouteilles offertes)
 - visite du moulin à huile de noix Castagné à Martel (1 bouteille d'huile offerte)
 - visite de la ferme de la Borie d'Imbert à Rocamadour (bon d'achat 30 euros dans la boutique)
- 2 repas :
 - 1 déjeuner ou dîner au restaurant Le Séchoir à Payrac (100 euros max)
 - 1 pique-nique insolite avec des produits locaux avec dans les Grottes de Lacave, visite guidée de 2h comprise, durée 3h (valeur : 70 euros / personne)

Période de validité : du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2024

Valeur totale du lot : environ 600 €

Qui contacter :

Marion COENE

Office de tourisme Vallée de la Dordogne

m.coene@vallee-dordogne.com / 06 79 87 18 18



Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation). Réservation directe auprès des prestataires.

LOT N°6 : Week-end bien-être en amoureux au coeur de la Lozère (Lozère)

Profitez d'un weekend dans un gîte insolite en Lozère. Entre Vallée du Lot, Mont-Lozère et Cévennes, passez un séjour dans les arbres où l'environnement naturel est propice à la déconnexion et au ressourcement. L'hébergement se situe à proximité de la station thermale de Bagnols-les-Bains, des sentiers de randonnée en montagne et du village classé Plus Beaux Villages de France, La Garde-Guérin.

Séjour de 2 nuits dans un logement insolite 2/4 personnes

Validité entre le 21/11/2023 et le 30/06/2024 (hors ponts et vacances scolaires)

Valeur du lot : 258€

Exclusivement sur réservation (hors ponts et vacances scolaires), hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET c.millet@lozere-tourisme.com

LOT N°7 : Week-end cosy et dîner au pied de la Montagne Noire (Tarn)

Un séjour pour s'offrir une parenthèse nature, partager un moment de convivialité à la table d'hôtes, faire une pause, profiter de la quiétude des lieux et explorer le parc naturel du Haut-Languedoc

Située à Labruguière, à 10km de Castres, la maison Guest Room Le Parc réunit tous les ingrédients pour un séjour réussi. Dans le parc naturel du Haut-Languedoc, au cœur d'un parc boisé d'1 hectare, vos hôtes vous accueillent dans leur demeure élégante chargée d'histoire.

Vous apprécierez la piscine et le jacuzzi pour vous offrir un moment de détente. À la mi-saison, la piscine se couvre et vous permet de vous baigner à l'abri de la fraîcheur extérieure. La maison dispose d'un espace salon avec cheminée et billard, mais aussi d'un coin lecture joliment décoré.

Régalez vos papilles avec le dîner (plat et dessert) servi à la table d'hôtes, réalisé à partir de produits frais et locaux, mais aussi de saison. Le lendemain matin, prenez place pour déguster un délicieux petit-déjeuner composé de gâteaux, verrines et yaourts faits maison.

La journée se poursuit avec une découverte à votre rythme : randonnée dans le parc naturel du Haut-Languedoc, visite de la ville de Castres, balade à Hautpoul en traversant la passerelle de Mazamet,...

Le lot comprend :

- Une nuit dans la chambre double Hera ou Oscar
- L'apéritif et le dîner en table d'hôtes pour 2 personnes (plat + dessert) hors boissons
- Le petit-déjeuner pour 2 personnes

Le lot ne comprend pas :

- Les boissons
- Toute option proposée sur place

Bon valable 1 an pour 2 personnes (base chambre double)

Valeur du lot : 201 euros



Séjour possible hors juillet et août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement)

Infos et réservation : 05 63 77 32 30 ou par email : reservation@tourisme-tarn.com

LOT N°8 : Gastronomie et bien-être au pays du Chasselas (Tarn-et-Garonne)

Un pur ravissement pour les yeux, le corps et les papilles ! Dans un haut lieu de l'art roman et au pays du Chasselas, un moulin de 1474 s'est métamorphosé en hôtel-spa-restaurant pour offrir à ses hôtes des chambres spacieuses et des espaces avec vue sur le Tarn, une table raffinée ainsi qu'un spa dont les voutes du XVe siècle invitent à la détente. Tout est réuni pour une escapade magique en amoureux ! (<https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/divers/gastronomie-et-bien-etre-au-pays-du-chasselas>)

Le séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 jours / 1 nuit avec petit-déjeuner + 2 repas en hôtel***-spa-restaurant (Moissac)

Validité jusqu'à fin mars 2024

Valeur totale du lot : 310€

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard le mercredi 22 novembre 2023 au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO entre le 22 et le 23 novembre 2023 par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants



Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : rgpd@crtoccitanie.fr

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 21 novembre 2023 et seront ensuite détruites.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivités, rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.



Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.



Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le mardi 5 décembre 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP LE DOUCEN - CANDON

8 Place de la Comédie
34000 MONTPELLIER

contact@ledoucen-candon-huissiers.com

04 67 66 05 53

04 67 66 56 38

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

